

wächter aus dem Gartenhause das Gewehr und schoss sie herunter. Aus früherer Zeit möchte ich Dir noch einen Spass mit meinem Laubaner Bruder mittheilen, da er für das Wesen der Wachholderdrossel am Brutplatz sehr bezeichnend ist. Wir suchten also bei Hennersdorf (Görlitz) einen solchen auf; doch kaum hatten wir ihn betreten, als die Männchen laut schreiend uns dicht bei den Köpfen vorbeiflogen. Einer von ihnen

berührte fast meinen Bruder und entleerte sich dabo-
derartig, dass die Brillengläser meines Bruders mit einer
kalkweissen Schmutzflüssigkeit überzogen wurden, so
dass mein Bruder nicht sehen konnte, überhaupt nicht
wusste, wie ihm geschehen war. — Zur Brutzeit sind
die Drosseln immer laut, erst im August machen sie
sich weniger bemerkbar.

(Schluss folgt.)

Sitzungs-Protokolle

des

Ersten internationalen Ornithologen-Congresses.

(Fortsetzung)

On a beaucoup discuté et écrit déjà sur la question de savoir si telle ou telle espèce est plus utile que nuisible ou vice-versa; la solution du problème sans cesse posé est aussi difficile que les conditions et circonstances sont variées. Ce n'est donc pas dans semblable discussion de détail que je crois devoir entrer ici.

Je voudrais voir établir, à grands traits, quelques principes de protection partout généralement applicables, tout en laissant aux autorités supérieures dans chaque État de certaines latitudes pour déroger temporairement à ces grandes prescriptions, en cas d'intervention urgente vis-à-vis du développement exceptionnel de telle ou telle espèce alors malfaisante.

J'ai pour mission du Conseil fédéral suisse de pousser, selon mon pouvoir, à l'interdiction de toute chasse, de tout procédé de capture et de tout commerce au printemps des oiseaux migrateurs, qui, en gagnant leurs lieux habituels de nichée traversent successivement diverses contrées pour s'établir temporairement en plus ou moins grand nombre dans telle ou telle région, qu'ils soient considérés comme auxiliaires ou comme objets de consommation. Et ici, sous les termes procédés de capture, il faut comprendre toutes espèces de moyens de prise ou de destruction, en grand aussi bien filets, lacets aires, etc. que recherche des nids et des œufs.

Considérant que c'est là le moyen le plus direct et les plus efficace de favoriser le développement des espèces utiles à tous égards, la Suisse a pris, depuis tantôt dix ans (17 sept. 75), l'initiative de la défense entière de toute chasse sur terre au printemps sur son territoire, ainsi que de toute capture d'oiseaux auxiliaires avec engin quelconque en tout temps; cela, afin de donner un bon exemple et d'engager, si possible, les autres États à la suivre dans cette voie où elle marche seule jusqu'ici.

Bien que la loi suisse soit loin d'être encore à tous égards aussi parfaite qu'on pourrait la désirer, elle ne mérite cependant pas, sur ce point particulier, certaines critiques exagérées de son propre pays qui semblent ne pas tenir assez compte du degré d'éducation des populations helvétiques, aujourd'hui pour la majorité, bien aptes à comprendre et accepter des restrictions édictées dans l'intérêt de tous.

La loi suisse vise un but d'un intérêt général reconnu, et si elle rencontre quelques difficultés dans l'application, elle n'en pas moins rendu des services incontestables. C'est à vous Messieurs, réunis pour étudier les voies et moyens, de faire ressortir dans vos délibérations les points principaux sur lesquels il

importe avant tout de diriger les louables efforts de chaque État.

Plusieurs tentatives faites déjà par le Conseil fédéral suisse auprès des hauts gouvernements des autres États sont restées jusqu'ici sans résultats appréciables. Il demeure donc dévolu au Congrès de Vienne de décider si l'exemple donné doit être suivi et si la question mérite une entente sérieuse entre tous les pays intéressés.

Quoi qu'appellant de tous mes vœux, au nom du gouvernement de mon pays, la défense limitée ou illimitée de toute chasse durant la seconde moitié de l'hiver et au printemps dans les divers États européens, je ne puis pas cependant, comme chasseur, sacrifié à l'exemple, et délégué en même temps de la Société suisse de chasseurs, ne pas faire remarquer qu'aussi longtemps que semblable interdiction, si justifiée soit elle, restera bornée à la superficie du petit territoire de ma patrie, elle sera de fait presque complètement inefficace, Condamnés à l'inaction, nous ne nous consolons, nous autres chasseurs suisses de la privation, qui nous est infligée, que parce que l'on nous fait espérer que notre bon exemple pourra peu à peu engager nos voisins et les autres États européens à donner, par l'imitation, une portée plus rationnelle à une mesure, qui nous prive de notre part légitime à une propriété internationale, tandis que de tous côtés nous voyons venir sur nos marchés le produit de l'industrie et des jouissances cynégétiques librement concédées en dehors de nos étroites frontières.

Je pourrais citer une quantité de cas dans lesquels une intervention active des autorités en différents pays pourrait rendre certainement de grands services, à la fois l'agriculture où à la silviculture et à l'exploitation rationnelle des richesses ornithologiques dans les divers États. Je pourrais parler tour à tour de nombreux petits auxiliaires abandonnés à une destruction insensée où de divers gibiers migrateurs livrés à une exploitation aussi condamnable qu'irréfléchie. Si d'un côté, l'on dépouille de jours en jours davantage nos campagnes des petits insectivores capables de les débarrasser de parasites dangereux, et si de l'autre, avec des engins de destruction toujours plus perfectionnés, on s'efforce de réduire toujours davantage le nombre des hôtes, précieux aussi, qui peuvent servir à l'alimentation internationale: si, au passage, on prend au filet ou au lacet l'oiseau qui émigre vers les contrées propre à sa multiplication et que, là encore, on recherche avidement ses œufs, pour en faire un commerce indigne qui rendra aux contrées du centre de l'Europe la prospérité et la richesse qu'elles sont en droit de réclamer de bons rapports internationaux. (Fortsetzung folgt.)

ZOBODAT - www.zobodat.at

Zoologisch-Botanische Datenbank/Zoological-Botanical Database

Digitale Literatur/Digital Literature

Zeitschrift/Journal: [Mittheilungen des Ornithologischen Vereins in Wien](#)

Jahr/Year: 1885

Band/Volume: [009](#)

Autor(en)/Author(s): diverse

Artikel/Article: [Sitzungs-Protokoll des Ersten internationalen Ornithologen-Congresses
\(Fortsetzung\) 42](#)